

SAISON 2020-2021

Année de naissance		2016 et après	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	De 2001 à 1992	De 1991 à 1982	De 1981 à 1972	De 1971 à 1962	1961 et avant		
Catégorie d'âge affichée sur la licence		U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	Senior							
Catégorie de compétition non affichée sur la licence		CATÉGORIES DE COMPÉTITION																					
Course			Super Mini	Mini Poussin	Poussin	Benjamin	Cadet	Junior B	Junior A	Senior	Senior ou V1	Senior ou V2	V3	V4									
Patinage Artistique			U8	Poussin	Mini	Espoir	Cadet	Junior	Senior														
Rink Hockey			U8	U10	U12	U14	U16	U18	U20	Senior													
Roller Derby								U18	U19	Senior													
Roller Freestyle		Freestyle		Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																			
		Trottinette		Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																			
		Soccer		Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																			
Roller Hockey			U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	Senior													
Skateboard		Skateboard		U16														16 ans et plus					
		Descente		U16														16 ans et plus					

A SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENT :



Simple surclassement, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement. Autorisé pour évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure. A partir de 6 ans "révolus".



Surclassement senior, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour licenciés U18 (nés en 2004) pour évoluer en senior.

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « Rolskanet - Gestion Documentaire » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior, elle restera en attente de validation par la fédération.



Surclassement senior féminin, exceptionnel pour les filles, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour les U17 (nées en 2005 et 15 ans révolus) pour évoluer en senior Féminine.

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « Rolskanet - Gestion Documentaire » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior féminin, elle restera en attente de validation par la fédération.



A partir de la catégorie d'âge U20, aucun surclassement n'est nécessaire pour évoluer en senior.

Document à titre informatif